

Campus France

Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale

PHC Carlos J. FINLAY 2017



Le Programme de coopération scientifique bilatérale dénommé « Partenariat Hubert Curien franco-cubain Carlos J. Finlay » s'inscrit dans le cadre d'un accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Cuba, signé à La Havane le 17 février 2017.

Le Programme a pour objet le soutien à la mobilité scientifique des chercheurs liée à la mise en œuvre de projets de recherche sélectionnés conjointement par les Parties qui visent à :

- renforcer les échanges scientifiques et technologiques entre les Parties sur la base du bénéfice mutuel ;
- encourager les nouvelles collaborations et favoriser le développement de projets de recherche conjoints innovants et de haut niveau scientifique ;
- encourager la participation de chercheurs, d'enseignants-chercheurs, et plus particulièrement de post-doctorants et de doctorants français et cubains à des projets de recherche communs en soutenant la mobilité académique et scientifique entre les deux pays ;
- favoriser la promotion et la valorisation des activités de recherche conjointes des communautés scientifiques des deux pays (co-publications scientifiques, séminaires, ateliers, dépôt commun de brevets) ;
- développer des synergies entre les communautés scientifiques des deux pays afin de créer des réseaux de recherche structurés et durables, de haut niveau et reconnus à l'échelle internationale.

Les moyens accordés dans le cadre du Programme portent sur la prise en charge de la mobilité des chercheurs, enseignants-chercheurs, post-doctorants et/ou des doctorants engagés dans les projets conjoints sélectionnés (voyages et indemnités de séjour). Les investissements en matériel, les études techniques, les séjours d'enseignement et l'organisation de séminaires et/ou colloques ne sont pas éligibles.

Les Parties publieront chaque deux (2) ans un appel à projets ouvert aux institutions universitaires et scientifiques des deux pays pour présenter des projets communs de recherche scientifique.

Types de projets concernés

Les projets de recherche éligibles devront :

1. être menés conjointement par les institutions universitaires et scientifiques des deux pays ;
2. avoir une durée de deux (2) ans ;
3. être inclus dans le Plan Economique et dans les budgets annuels des organismes cubains exécuteurs ;
4. être développés dans un des domaines de collaboration scientifique suivants : sciences de la vie et de la santé, sciences de l'ingénieur, agronomie, chimie, environnement, énergie, développement urbain. Les nanotechnologies sont considérées dans le cadre des thématiques sciences de la vie et de la santé, sciences de l'ingénieur et chimie. Une attention particulière est portée aux biotechnologies dans les thématiques sciences de la vie et de la santé et agronomie et environnement.

Critères de sélection des projets

Les projets sont sélectionnés en fonction des critères suivants :

- leur qualité scientifique ;
- leur caractère innovant ;
- la compétence et la complémentarité des équipes de recherche ;
- l'implication et la formation des jeunes chercheurs, en particulier de doctorants ou de post-doctorants.
- les résultats scientifiques et/ou industriels attendus (co-publications, brevets) ;
- les perspectives de développement et de structuration à plus long terme des partenariats engagés.

Modalités pratiques pour la présentation d'un projets

Chaque projet sera déposé conjointement dans chacun des deux pays par un chef de projet français et un chef de projet cubain, après accord de leurs institutions respectives de rattachement.

Les chefs de projets français et cubains seront responsables de la coordination scientifique, technique, administrative et financière de chaque projet sélectionné.

Dépôt d'un projet en France

- Les candidatures **s'effectuent uniquement en ligne sur le site** <http://www.campusfrance.org>. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les modalités d'application en ligne sur le site.
- **un exemplaire du dossier de candidature papier en français doit être adressé par courrier postal au contact** de l'ambassade de France à Cuba, avec la signature des chefs d'équipe et les responsables des laboratoires et/ ou organismes de recherche porteurs des projets ;

Dépôt d'un projet à Cuba

- Le dossier de candidature doit être téléchargé du même site <http://www.campusfrance.org>. Une fois le dossier rempli, il doit être envoyé par mail au Ministère du Commerce Extérieur et de l'Investissement Etranger (MINCEX). Il est obligatoire de joindre les CV d'une page maximum des membres de l'équipe du projet (cubains et français), en indiquant au moins : le nombre de publications, le nombre de citations et Indice H (si on appartient à un secteur où cette information est pertinente) ; l'expérience professionnelle et les cinq publications plus importantes.
- **un exemplaire du dossier de candidature papier en espagnol doit être adressé par courrier postal** au contact du MINCEX, avec la signature des chefs d'équipe et les responsables des laboratoires et/ ou organismes de recherche porteurs des projets ;

Après la clôture de l'appel à projets, Campus France enverra par mail un dossier de synthèse avec tous les projets déposés aux contacts de l'Ambassade de France à Cuba et du MINCEX (les pièces jointes ne doivent pas excéder les 2Mo).

Comité de sélection des projets

- Les appels à candidatures de ce programme sont lancés sur un rythme bisannuel ;
- Pour la partie française, la Mission Europe et international pour la Recherche, l'Innovation et l'Enseignement Supérieur (MEIRIES) du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) assure l'évaluation scientifique des dossiers. Pour la partie cubaine, ces évaluations sont réalisées par un comité scientifique ad hoc, en associant des spécialistes reconnus dans les domaines concernés par l'appel à projets. ;
- Un comité mixte de pilotage franco-cubain est chargé de sélectionner les projets et de déterminer le niveau de financement dédié à chaque projet. Il est également chargé d'assurer le suivi technique et financier du programme et d'assurer la cohérence du Programme avec les autres actions conduites dans le cadre de la coopération franco-cubaine. Seuls les projets approuvés par le Comité et recueillant l'avis favorable des Parties bénéficient d'un soutien financier dans le cadre des ressources allouées au Programme.

Modalité de fonctionnement

Les financements sont accordés sur une base annuelle pour deux années consécutives dans la limite des ressources budgétaires annuelles de fonctionnement courant. Les financements doivent être consommés impérativement entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année concernée et ne peuvent être reportés sur l'exercice suivant.

Dans les 3 premiers mois suivant la décision du financement accordé, les chefs de projet remettent un calendrier des actions envisagées. Pour la partie française, ce calendrier est adressé à l'ambassade de France à Cuba et pour la partie cubaine au MINCEX.

Les moyens financiers mobilisés portent sur la prise en charge de la mobilité des chercheurs engagés dans les projets conjoints sélectionnés (voyages et indemnités de séjour). Pour la partie française, les moyens sont confiés à l'agence Campus France qui met en œuvre les actions prévues pour chaque projet sélectionné, pour le compte des chefs de projets.

En faveur de l'équipe française :

- Voyages : remboursement sur frais réels (incluant les éventuels pré et post-acheminement) dans la limite de 1400 EUR par aller-retour,
- Indemnités de séjour pour les chercheurs : 110 EUR/jour pour un séjour de 14 jours maximum.

En faveur de l'équipe Cubaine :

- Voyages : remboursement sur frais réels (incluant les éventuels pré et post-acheminement) dans la limite de 1400 EUR par aller-retour,
- Indemnités de séjour pour les chercheurs : 110 EUR/jour pour un séjour de 14 jours maximum, 65€/jour pour un séjour de 15 jours et plus.

Les autres ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets conjoints de recherche (coûts salariaux et frais indirects) sont assurées par les institutions, établissements et laboratoires partenaires, ou par d'autres sources publiques ou privées .

Les Parties décident de leur niveau respectif de contribution au financement des projets dans la limite de leurs ressources budgétaires annuelles de fonctionnement courant et conformément à leur propre législation.

Les équipes françaises et cubaines peuvent rechercher des financements externes provenant, par exemple, d'organismes internationaux ou d'entreprises. Ces demandes de financement, si elles sont envisagées dès le montage du projet, doivent apparaître dans son argumentaire, lors de sa soumission. Si une équipe obtient des financements externes en cours de projets, elle en informe l'équipe partenaire.

Propriété intellectuelle

- La protection des droits de propriété intellectuelle et l'utilisation des résultats issus de la recherche, ainsi que leur exploitation éventuelle, sont définis par convention par les équipes de recherche conformément aux lois et règlements en vigueur dans les deux pays, avant le lancement de chaque projet sélectionné.
- Les porteurs de projets sont invités à lire attentivement le [document consultable en ligne](#), relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

Suivi des projets

- Le renouvellement du soutien accordé pour une seconde année est subordonné à la rédaction, un mois avant la fin de l'année civile, d'un rapport intermédiaire [disponible en ligne](#), accompagné d'un bilan financier des actions menées. La consommation des financements accordés pour la première année devra être optimale ;
- Ce rapport intermédiaire sera attaché au dossier de candidature et sera envoyé par le chef de projet français au responsable de l'Ambassade de France à Cuba et par le chef de projet cubain à responsable du MINCEX ;

- **Rapport final** : un document final est exigé au plus tard trois mois après la fin des projets. Les responsables des projets doivent utiliser le [modèle de rapport téléchargeable](#) sur le site <http://www.campusfrance.org>.

Modalités pratiques de soumission d'un projet

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la page des questions les plus fréquemment posées (rubrique « [FAQ et contact](#) »).

- Date limite de co-dépôt des dossiers de candidature : **19 avril 2017**
- Diffusion des résultats : **mi-juillet 2017**
- Début des projets : **fin juillet 2017**

Saisie en ligne des dossiers

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis.

Consulter les modalités de [saisie en ligne des dossiers](#) de candidature.

Vous trouverez ci-dessous le formulaire de candidature à utiliser par le partenaire Cubain :

[Formulaire de candidature](#)

Contacts pour le programme

Pour la partie française :

Mme Françoise COCHAUD
Conseillère de coopération et d'action culturelle
Ambassade de France à Cuba
S/C de la Valise diplomatique
13 rue Louveau
92438 Chatillon Cedex.
Mél : françoise.cochaud@diplomatie.gouv.fr
Tél. : 00 537 201 31 50

Pour la partie cubaine :

Mme Inalvis BONACHEA GONZÁLEZ
Directrice de Politique Commerciale avec l'Europe
Ministère du Commerce Extérieur et de l'Investissement étranger
Infanta No. 16, 6to piso, Vedado, Plaza de la Revolución – La Habana
Mél : inalvis.bonachea@mincex.cu
Tél. : 00 537 8380396